

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0419.537.272	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Européenne de Bruxelles II - Woluwe**

Forme juridique: **AISBL**

Adresse: **Avenue Oscar Jespers**

N°: **75**

Code postal: **1200**

Commune: **Woluwé-Saint-Lambert**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0419.537.272

DATE **2/04/2013** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du

29/01/2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/09/2016

au

31/08/2017

Exercice précédent du

1/09/2015

au

31/08/2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

TUDINI Francesca Romana

Rue William Degouve de Nuncques 25 , 1030 Schaerbeek, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 22/01/2015- 29/01/2018

MELANDER Johan Per

Rue du Pont Levis 63 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 25/01/2016

VON PFALER Jan Henrik

Rue du Noyer 282 , boîte 60, 1030 Schaerbeek, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 25/01/2016

Documents joints aux présents comptes annuels: **RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Nombre total de pages déposées: **20**
 objet: 5.1.3, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.4, 5.6

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

TUDINI Francesca Romana
Présidente du Conseil d'Administration

Signature
(nom et qualité)

LAZDINIENE Jovita
Trésorière

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

LAZDINIENE Jovita

Cours Saint Michel 100 , boîte 22, 1040 Etterbeek, Belgique

Fonction : Trésorier

Mandat : 17/01/2013

MOGENSEN Bettina

Avenue des Mouettes 33 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Membre du Comité de Direction

Mandat : 22/01/2015- 29/01/2018

NAVA Mario

Avenue Orban 161 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Membre du Comité de Direction

Mandat : 17/01/2013

ROGAL Andreas Ivar

Rue Pierre de Cock 9 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Autre fonction

Mandat : 22/01/2015

AULEHLA Vanessa

Chaussée de Roodebeek 546 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/01/2017

BENYAHIA Mounia

Rue de Ransbeek 37 , boîte A, 1120 Bruxelles 12, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/01/2017

BISCH Anthony

Chaussée de Stockel 436 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/01/2017

CARAMUJO - Santos Manuela

Avenue Louis Gribaumont 124 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/01/2017

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

DAVIDSSON Bengt Nils Olof

rue d'Octobre 7 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/01/2017

DUMITRACHE Ana

Avenue Grandchamp 118 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/01/2017

HOREMANS Katarzyna Sylwia

Avenue de Calabre 51 , boîte 5, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/01/2016

Mc CARTHY Rosemary

Avenue de l'Escrime 34 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/01/2017

MENDES RODA Sara Judite

Avenue Herbert Hoover 35 , boîte 7, 1030 Schaerbeek, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/01/2016- 29/01/2018

RAEDLER Albert

Rue Klakkedelle 50 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/01/2016- 29/01/2018

RICCI Guido

Avenue des Muguets 39 , 1950 Kraainem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/01/2017

SAARENTALO VUORIMAKI Sari Johanna

Avenue des Lièvres 14 , 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/01/2016- 29/01/2018

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

SJÖLIN Pernilla

Avenue des Frères Legrain 65 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/01/2017

WATSON BROWN Adam

Avenue Prekelinden 158 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/01/2016- 31/08/2017

BIANCO - LEWCZUK Dorota Irena

Avenue Bel Air 53 , 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/01/2015- 26/01/2017

BISTRUM Peder Leif

Avenue de la Pelouse 11 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/01/2016- 8/09/2016

FARRAR-HOCKLEY Christian

't Veldeke 13 , 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/01/2015- 26/01/2017

LENNE Philippe Fabrice

Vierhuizenstraat 28 , 3070 Kortenberg, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/01/2016- 26/01/2017

PANIAGUA MONTOYA Fiona Maureen Estrada

Avenue Manoir d'Anjou 36 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/01/2015- 26/01/2017

REIFENRATH Philip

Avenue Reine Astrid 97 , 1950 Kraainem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/01/2016- 26/01/2017

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

TREJO CASTRO Carlos Eduardo

Boulevard General Wahis 12 , boîte 18, 1030 Schaerbeek, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 23/01/2014- 26/01/2017

PEREIRA DA COSTA Corinna Valente

Rue de l'Inquisition 25 , 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/01/2016- 26/01/2017

GROUPE AUDIT BELGIUM soc. civ. SPRL 0434.720.148

Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 5 , boîte 10, 1090 Jette, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00096

Mandat : 26/01/2017- 27/01/2020

Représenté par:

CLOCQUET Jacques

Avenue du Béliier 12 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Réviseur d'Entreprises

Numéro de membre : A00752

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	45.532,06	61.041,71
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	5.580,45	8.629,65
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	39.951,61	52.412,06
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	23.743,46	33.583,08
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		231	23.743,46	33.583,08
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	16.208,15	18.828,98
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		241	16.208,15	18.828,98
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	2.174.849,70	1.884.183,88
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	82.436,55	83.778,93
Stocks		30/36	82.436,55	83.778,93
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	41.656,07	45.808,79
Créances commerciales		40	6.828,25	7.446,85
Autres créances		41	34.827,82	38.361,94
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.047.064,65	1.751.222,48
Comptes de régularisation		490/1	3.692,43	3.373,68
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.220.381,76	1.945.225,59

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	1.594.885,54	1.550.683,28
Fonds de l'association ou de la fondation		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	1.594.885,54	1.550.683,28
Résultat positif (néгатif) reporté		14		
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16	254.750,00	189.000,00
Provisions pour risques et charges		160/5	254.750,00	189.000,00
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	370.746,22	205.542,31
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	369.771,22	205.542,31
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	191.132,08	48.036,68
Fournisseurs		440/4	191.132,08	48.036,68
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	141.963,15	144.180,90
Impôts		450/3	15.800,88	16.494,90
Rémunérations et charges sociales		454/9	126.162,27	127.686,00
Dettes diverses		48	36.675,99	13.324,73
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire.....		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890	36.675,99	
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		13.324,73
Comptes de régularisation		492/3	975,00	
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.220.381,76	1.945.225,59

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	2.076.128,52	2.010.831,56
Ventes et prestations*		70/74	6.168.653,54	6.161.930,02
Chiffre d'affaires*		70	6.166.308,92	6.044.405,55
Cotisations, dons, legs et subsides*		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	4.092.525,02	4.151.098,46
Rémunérations, charges sociales et pensions.....(+)/(-)	5.5	62	1.942.378,84	1.817.970,10
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	23.074,34	53.174,36
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	1.841,41	-12.248,60
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	65.750,00	65.750,00
Autres charges d'exploitation		640/8	3.118,94	10.789,29
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>39.964,99</u>	<u>75.396,41</u>
Produits financiers	5.5	75	3.833,01	7.659,92
Charges financières	5.5	65	4.691,72	4.071,14
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	<u>39.106,28</u>	<u>78.985,19</u>
Produits exceptionnels		76	5.095,98	
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>44.202,26</u>	<u>78.985,19</u>

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter(+)/(-)	9906	44.202,26	105.810,65
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter(+)/(-)	9905	44.202,26	78.985,19
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)	14P		26.825,46
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		30.000,00
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791		
sur les fonds affectés	792		30.000,00
Affectation aux fonds affectés	692	44.202,26	135.810,65
Résultat positif (néгатif) à reporter(+)/(-)	(14)		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	105.836,98
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	105.836,98	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	97.207,33
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	3.049,20	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	100.256,53	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	<u>5.580,45</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	329.617,50
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	7.564,69	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	337.182,19	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	277.205,44
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	20.025,14	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	297.230,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	39.951,61	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	39.951,61	

ETAT DES FONDS AFFECTES ET PROVISIONS**ETAT DES FONDS AFFECTES****Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés** (*rubrique 13 du passif*)

Dans la logique de l'APEEE, le résultat réalisé chaque année par chacun des 5 départements est ajouté au fonds affecté respectif de chaque département, sans autre destination précise.

Répartition par département des "Autres fonds affectés" s'élevant à 1.594.885,54 € :

- Transports: $622.789,76 + 72.426,80 = 695.216,56$ €
- Affaires Générales: $85.158,98 + 4.603,23 = 89.762,21$ €
- Activités Périscolaires: $259.660,33 + 25.901,10 = 285.561,43$ €
- Cantine: $487.675,65 - 59.118,55 = 428.557,10$ €
- Fonds Social APEEE: $95.398,56 + 389,68 = 95.788,24$ €

PROVISIONS**Ventilation de la rubrique 160/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important**

Provision pour frais de sécurisation

Provision pour autres risques et charges

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice
25.000,00
229.750,00

RESULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	24	22
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	38,9	34,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	56.899	52.685

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.429.928,44	1.327.079,87
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	364.837,27	365.110,51
Primes patronales pour assurances extralégales	622	42.901,81	40.076,64
Autres frais de personnel	623	104.711,32	85.703,08
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif 6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances 653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-) 656

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	14,6	76,7	38,9 (ETP)	34,2 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	20.866	36.033	56.899 (T)	52.685 (T)
Frais de personnel	102	902.390,07	1.039.988,77	1.942.378,84 (T)	1.716.441,61 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	15	9	21,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	11	6	14,9
Contrat à durée déterminée	111	3	3	5,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	10	2	11,3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	8		8,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	2	1	2,5
de niveau universitaire	1203		1	0,8
Femmes	121	5	7	9,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	3	4	5,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	3	3,0
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	13	8	18,3
Ouvriers	132	2	1	2,8
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	205	1	100	27,8
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	305	1	98	27,5

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

AR-S art. 28, §1er, al. 2

§1er. Chaque association détermine les règles qui, dans le respect des dispositions du présent chapitre, mais compte tenu de ses caractéristiques propres, président aux évaluations dans l'inventaire prévu à l'article 9, §1er, de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et, notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Ces règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'association et actées dans le livre prévu à l'article 9, §1er, de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises. Elles sont résumées dans l'annexe; ce résumé doit, conformément à l'article 24, alinéa 1er, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Immobilisations corporelles

Sont enregistrés en immobilisations corporelles, les investissements réalisés dont la durée de vie estimée est supérieure à un an et dont la prise en charges s'effectue alors sous forme d'amortissements calculés comme suit, suivant la méthode linéaire :

- Matériel de bureau / installations / software : amortissement linéaire de 20 % par an
- Matériel informatique : amortissement linéaire de 25 % par an

L'année de l'acquisition, les amortissements sont calculés au prorata du nombre de mois restant à courir entre la date d'achat et la date de clôture de l'exercice.

Stocks

Les stocks de produits alimentaires et non alimentaire, et autres tenues sportives, etc., font l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture.

En cours d'exercice, les achats sont enregistrés en charges à leur valeur d'acquisition. Les charges de l'exercice sont ajustées en fin d'exercice par la variation des stocks repris à l'actif du bilan, sur base des inventaires physiques réalisés.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale sur base des factures émises ou d'un document probant.

Des réductions de valeur sont actées lorsque leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

En fin d'exercice comptable, il est convenu d'acter une provision pour réductions de valeur sur les créances commerciales à hauteur de 50 % du solde des créances Parents ouvertes à la date de clôture ; cette provision fait l'objet d'une reprise au cours de l'exercice suivant lorsque ces créances sont effectivement perçues.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les avoirs en comptes bancaires et en caisses sont valorisés à leur valeur nominale.

Les éventuels soldes disponibles dans d'autres devises que l'euro sont évalués au cours moyen de la devise concernée à la date de clôture.

Fonds affectés

Dans la logique de l'APEEE, le résultat réalisé chaque année par chacun des 5 départements est ajouté au fonds affecté respectif de chaque département, sans autre destination précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale sur base des factures reçues de tiers ou d'un document probant.

Comptes de régularisation (actifs et passifs)

Les prorata de charges et de produits à imputer dans l'exercice ou à reporter sur l'exercice suivant sont enregistrés en comptes de régularisation et évalués à leur valeur d'acquisition, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

CLOQUET Jacques
Réviseur d'Entreprises



RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ORGANE GÉNÉRAL DE DIRECTION
DE L'ASBL « A.P.E.E.E. » (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE DE BRUXELLES II - WOLUWE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport en notre qualité de commissaire, nommé par l'assemblée générale du 26 janvier 2017 sur proposition de l'organe de gestion. Notre mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31/08/2019. Nous avons exercé ce mandat de contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL « APEEE » durant 10 exercices consécutifs.

Le présent rapport constitue un ensemble inséparable qui inclut notre opinion sur le bilan au 31 août 2017, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe, ainsi que sur les autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'« ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE DE BRUXELLES II - WOLUWE » pour l'exercice comptable portant sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, dont le total du bilan s'élève à 2.220.381,76 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 44.202,26 €.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association au 31 août 2017, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites ci-après et nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et du personnel de l'association, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives pouvant provenir de fraudes ou résulter d'erreurs.

- 1 -

BRUSSELS Greenland Office Park/Siège social
Avenue du Bourgmestre Étienne Demunter 5 / 110
B-1090 Bruxelles - N° d'entreprise : 0434.720.148
Tél : +32(0)2479 68 77

HASSELT
Henrik van Veldokesingel 150
B-3500 Hasselt
T: +32(0)11 87 08 66

NIVELLES
Rue du Bosquet 8
B-1400 Nivelles
T : +32(0)67 77 10 09

RAPPORT DES COMMISSAIRES

CLOCQUET Jacques
Réviseur d'Entreprises



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

L'objectif du commissaire consiste à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives pouvant provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et d'émettre un rapport contenant son opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou de façon cumulée, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant, fournies par cette dernière.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements ultérieurs sont toujours susceptibles de conduire l'association à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

CLOCQUET Jacques
Réviseur d'Entreprises



Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires*Responsabilités de l'organe de gestion*

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect des statuts de l'association et de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations internationales sans but lucratif.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre du mandat de commissaire et conformément à la norme belge (révisée) complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, nous avons la responsabilité de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations internationales sans but lucratif, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Sur cette base, nous émettons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

1. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
2. Les documents à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, §1^{er}, 5^o, 6^o/1, 6^o/2 et §2 reprennent, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, les informations requises par la loi.
3. Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
4. Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations internationales sans but lucratif.
5. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 4 décembre 2017

GRUPE AUDIT BELGIUM Sc Sprl,
Commissaire, représenté par
CLOCQUET Jacques,
Réviseur d'Entreprises